

Décision

Générale

colonial

Décision n° 386 du 27 mars 1946 :

n° 386

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mars 1946

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro
31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

L'infirmier stagiaire Idriss Aloïta a été licencié pour mauvaise manière de servir et incapacité professionnelle à compter du 1er avril 1946.